

## LE REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

*Un expert des règles déontologiques  
pour les élus locaux*

« Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ». Cette charte est inscrite depuis 2015 à l'article L.1111-1-1 du CGCT.



CENTRE DE GESTION  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE

Tarif réglementaire/  
dossier (80€/200€ ou  
300€) + coût mutualisé  
de la sensibilisation

Le référent déontologue des élus **les accompagne** afin de les prémunir contre les risques juridiques, en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver.

Il **les conseille et les sensibilise** sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts ou sur tout autre sujet de la charte de l'élu local.

Il **les aide** à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats.

## Notre expertise

### Nos atouts

-Une solution clé en main : un seul interlocuteur qui gère pour votre compte l'ensemble des démarches (de la saisine jusqu'à la réalisation de l'avis) et qui effectue des actions de sensibilisation (flyer d'informations, réunions...)

-Une solution de **proximité, experte, indépendante et impartiale** qui se décline en deux axes :

1. Une réponse locale par une avocate
2. En cas de déport de sa part, la possibilité de bénéficier des services des référents déontologues magistrats au Conseil d'Etat ou maître de conférence et par ailleurs membre de l'observatoire de l'éthique publique.

-Un conseil **personnalisé et confidentiel**

● Une seule adresse: **deontologue@cdg52.fr**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne

📍 9, Rue de la Maladière—CS 90159—52005 Chaumont Cedex

☎ 03 25 35 33 20 ✉ [cdg52@cdg52.fr](mailto:cdg52@cdg52.fr) 🌐 [www.cdg52.fr](http://www.cdg52.fr)